



Covid-19 Point d'actualité

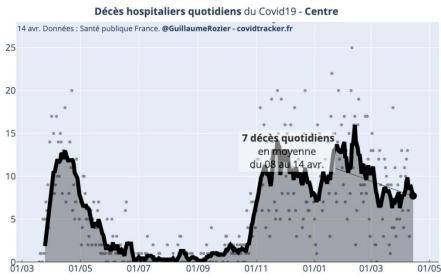
Web conférence 15/04/2021

Point épidémiologique

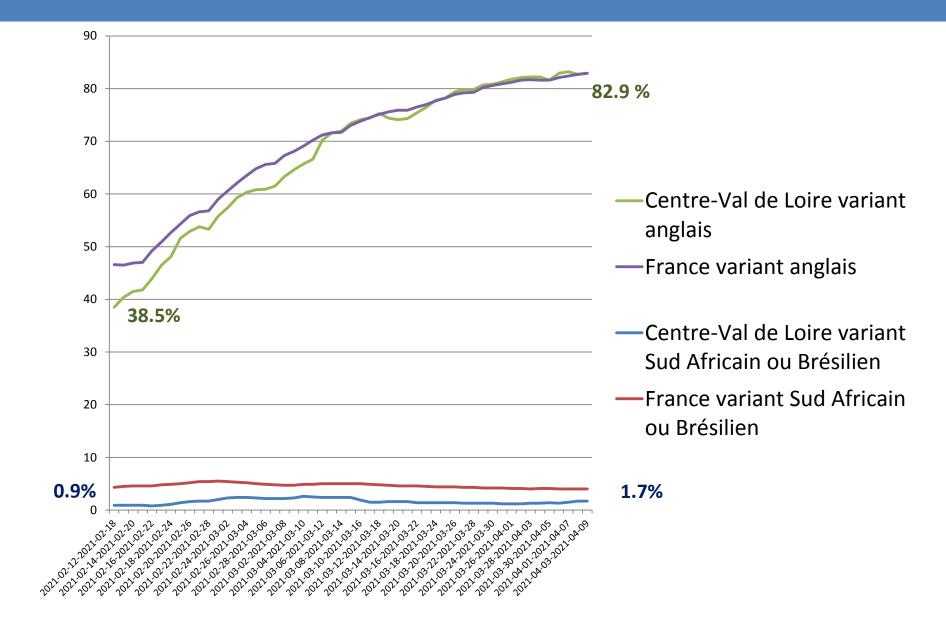




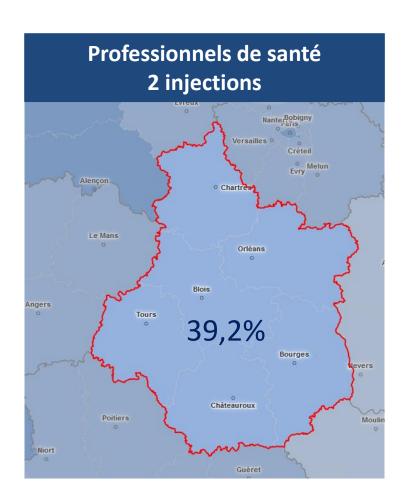


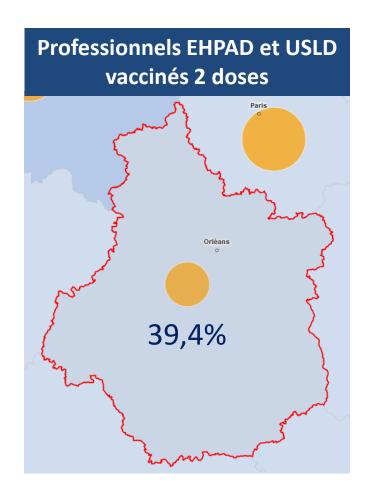


Circulation des variants

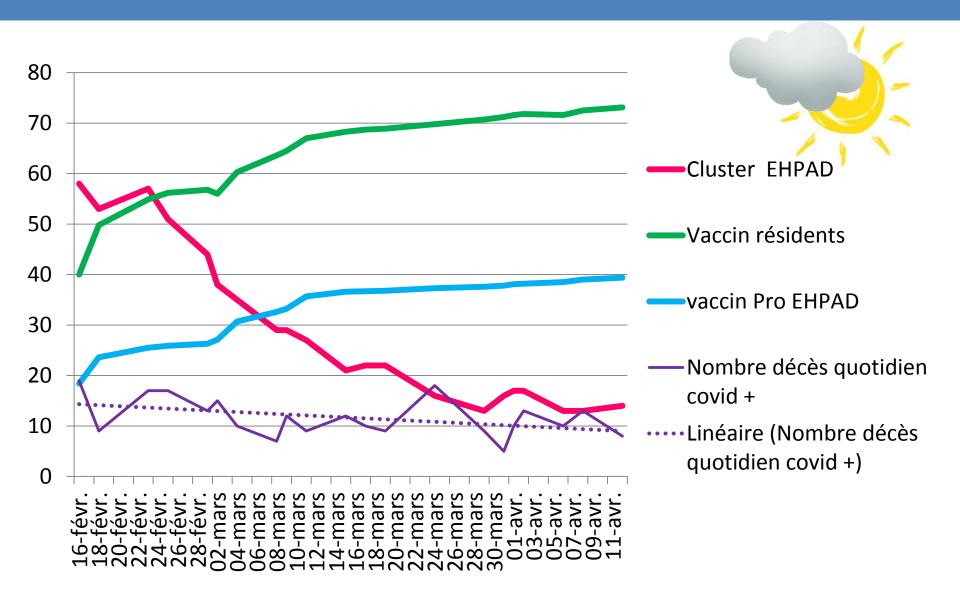


Couverture vaccinale des professionnels





Impact de la vaccination en région



Points abordés

- 1. Éviction des professionnels selon statut vaccinal
- 2. Vaccination
- 3. Les autotests





1- ÉVICTION DES PROFESSIONNELS SELON STATUT VACCINAL

Recommandations d'éviction / maintien en exercice des professionnels de santé contacts ou positifs au SARS-CoV-2 (quelle que soit la souche)

	Contact d'un cas de Covid-19 asymptomatique			
Professionnel vacciné ou immunisé*	Maintien en exercice	 Éviction dès l'apparition de symptômes Éviction si doutes sur la possibilité à respecter les mesures barrières : 		
Professionnel non vacciné ou non immunisé*	Maintien en exercice	 7 jours si cas en dehors du foyer familial 17 jours si cas est dans le foyer familial 		

^{*} ATCD de Covid-19 avec forme symptomatique survenu moins de 6 mois avant l'épisode actuel

Recommandations d'éviction / maintien en exercice des professionnels de santé contacts ou positifs au SARS-CoV-2 (quelle que soit la souche)

	Positif à SARS-CoV-2 <u>asymptomatique</u>			
Professionnel <u>non immunodéprimé</u> vacciné ou immunisé*	Maintien en exercice Uniquement en cas de tension hospitalière et de rupture de l'offre ou sécurité de soins	 Strict respect des mesures barrières Limitation des interactions sociales lors des pauses et repas 		
Professionnel i <u>mmunodéprimé</u> vacciné ou immunisé*	Éviction 10 jours			
Professionnel non vacciné ou non immunisé	Éviction 10 jours			

^{*} ATCD de Covid-19 avec forme symptomatique survenu moins de 6 mois avant l'épisode actuel

MARS 2021_27 (03/04/21)

Avis du 02 avril 2021 du Haut Conseil de Santé Publique

Recommandations d'éviction / maintien en exercice des professionnels de santé contacts ou positifs au SARS-CoV-2 (quelle que soit la souche)

	Positifs à SARS-CoV-2 symptomatique
Professionnel vacciné ou immunisé*	Éviction 10 jours
Professionnel non vacciné ou non immunisé*	Éviction 10 jours

^{*} ATCD de Covid-19 avec forme symptomatique survenu moins de 6 mois avant l'épisode actuel



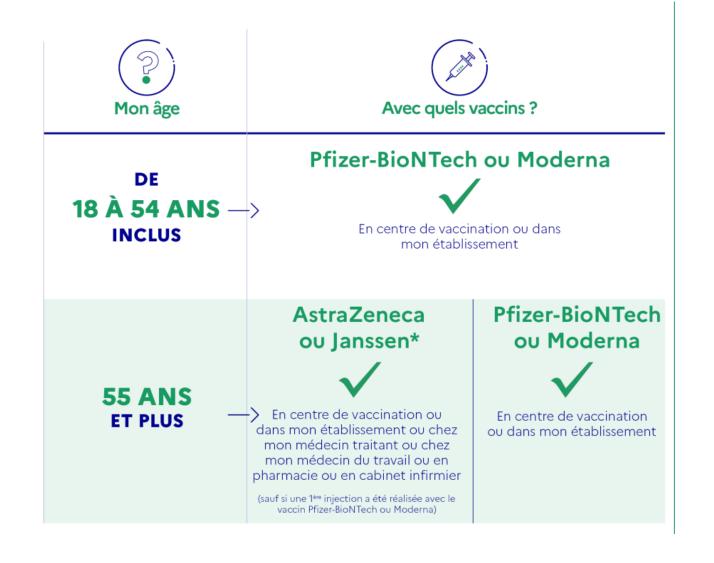
2- VACCINATION

Modalités d'administration des doses des rappels

Nature du vaccin 1 ^{ière} dose	Nature du vaccin 2 ^{ième} dose	Délai entre deux doses	
AstraZeneca ≥ 55 ans	Astra Zeneca	12 semaines	
AstraZeneca 18-54 ans	ARNm	12 semaines	
ARNm personnes immunocompétentes	ARNm à compter du 14 avr		
ARNm personnes immunodéprimées sévères*	ARNm	28 jours ou 42 jours 3 ^{ième} dose 4 semaines après la 2 ^{nde} dose	

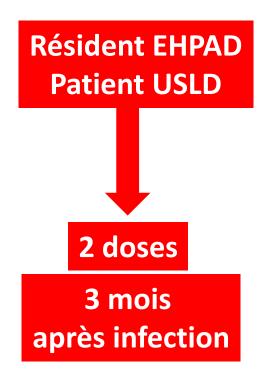
^{*} transplantés d'organes solides, transplantés récents de moelle osseuse, patients dialysés, patients atteints de maladies auto-immunes sous immunosuppresseurs (anti-CD20 ou anti-métabolites)

La vaccination pour les professionnels



Stratégie de vaccination des résidents d'EHPAD et patients d'USLD ayant un antécédent de Covid-19 (symptomatique ou non)

Infection ancienne (quelle qu'en soit son antériorité)



Impact potentiel de la circulation des variants sur la stratégie vaccinale

Vaccin	Souche sauvage	Variant B.1.1.7	Variant B.1.351	Variant P.1
AstraZeneca		1		1
Efficacité in vivo	84%	74,6%	10,4%	ND
Efficacité in vitro		ND	Diminution de 86%	ND
ARNm				
Efficacité in vivo	94%	87%	ND	ND
Efficacité in vitro		Diminution facteur 2	Diminution facteur ≤ 6,5	Diminution facteur ≤ 6,7
Janssen				
Efficacité in vivo	74%	ND	52%	66,2%

Départements variant sud-africain > 50% (Moselle, Guyane, Mayotte, La réunion)

Vaccination avec vaccin ARNm ou Janssen



3- LES AUTOTESTS COVID-19

Indications des autotests



Basculer l'écouvillon verticalement sur 2 à 3 cm

Basculer l'écouvillon et l'introduire un peu jusqu'à rencontrer une légère résistance

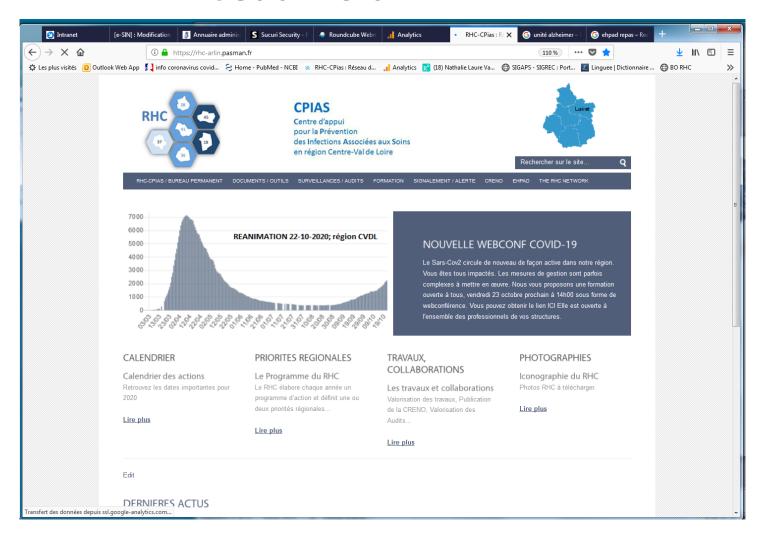
Réaliser un mouvement de rotation

- Sensibilité 50-60% chez les asymptomatiques
- Confirmation d'un positif par test PCR
- Auto-prélèvement par prélèvement nasal
- Dépistage
- > 15 ans
- Asymptomatique
- Professionnels non vaccinés des services à domicile intervenant auprès de personnes âgées ou en situation de handicap (SSAD, SSIAD)
- A réaliser 2 fois / semaine

Les messages clés

- 1. Adaptation de la stratégie d'éviction des professionnels selon statut vaccinal
 - Maintien en poste possible pour les professionnels Covid + asymptomatiques vaccinés ou immunisés
- 2. Évolution de la stratégie de vaccination selon circulation des variants
- 3. Place des autotests

Prochaine WEB conférence Jeudi 29 avril- 14h



https://rhc-arlin.pasman.fr Tél: 02 47 47 82 90